



République Française Département MAYENNE

Commune de La Roë

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24/11/2021

Nom	bre de mem	bres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	10

L'an deux mil vingt et un, vingt-quatre novembre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le dix-sept novembre deux mil vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le dix-sept novembre deux mil vingt et un.

<u>Étaient présents</u>: M.CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude et M.PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

<u>Étaient excusés</u>: Mme BOISHUS Justine et M. CHARRON Martial Mme GIRET Marie-Paule est porteur d'un pouvoir de Mme BOISHUS M. CHADELAUD Gaétan est porteur d'un pouvoir de M. CHARRON Martial

A été nommé secrétaire : Charles DUCHET

Délibération n°2021-42 : Café associatif : Demande de dotation de l'Etat

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de café associatif. Le montant de cette opération est estimé à 150 821.69 € HT, soit 175 929.29 € TTC. (Sous réserve des devis en attente de réception)

Afin d'aider au financement de cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter dotation de l'état (DETR et/ou DSIL) à hauteur de 50% du montant HT de l'opération.

Plan de financement proposé sous réserve d'obtention des subventions en HT :

DETR et/ ou DSIL (50% du cout HT)	75 410.84 €
CRTE (30% du cout HT)	45 246.51 €
AUTOFINANCEMENT	55 271, 94 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité

- Sollicite une dotation de l'Etat, pour aider au financement d'un café associatif à hauteur de 50%
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme Le 01/12/2021 Le Maire Gaétan CHADELAUD